

République Française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES

Département du CANTAL

SÉANCE du 25 mars 2022
N° 12 / 2022

Conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Pouvoir(s) : 4
Absent(s) excusé(s) : 4
Votants : 15

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.

Présents : Mesdames, Messieurs Jean-Jacques MONLOUBOU, Bernadette ALBARET, Béatrice ANTONY, Bernadette ANTONY, Isabelle AVEINEIN-DECHAMBRE, Jean-Paul BERTHET, Martine BERTRAND, Guillaume CASTEL, Daniel MALLET, Romain MALLET et Matthieu VILLENEUVE.

Absents excusés : MM. Alain ANDRIEUX et Paul CHALVET et Mmes Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO et Angélique GERBERT.

Pouvoirs : Alain ANDRIEUX donne pouvoir à Jean-Jacques MONLOUBOU.
Paul CHALVET donne pouvoir à Guillaume CASTEL.
Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO donne pouvoir à Daniel MALLET.
Angélique GERBERT donne pouvoir à Jean-Paul BERTHET.

Secrétaire de séance : Romain MALLET.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 05/04/2022 et que la convocation avait été faite le 21 mars 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 05/04/2022

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

OBJET : AVENANT AU MARCHÉ DE RÉHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de l'exécution des travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère, afin de tenir compte des travaux spécifiques dus à des difficultés et sujétions d'ordre technique et afin de pouvoir régler les prestations complémentaires non prévues dans le marché initial, la conclusion d'un avenant s'avère nécessaire pour le lot 1 démolition – gros œuvre – façades.

Vu le code de la commande publique,

Vu les délibérations du conseil municipal n° 21/2021 du 20 avril 2021 et 28/2021 du 4 juin 2021 portant attribution des marchés de travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère,

Vu la délibération du conseil municipal n° 35/2021 du 13 septembre 2021 autorisant la signature des avenants au marché sur les lots 2 charpente bois et 10 désamiantage,

M. le Maire rappelle que l'entreprise SALESSE a été attributaire du lot n° 1 démolition – gros œuvre – façades pour un montant de 59.000,00 € HT soit 70.800,00 € TTC.

Des travaux supplémentaires doivent être effectués entraînant un surcoût de 10.527,51 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

● **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant suivant ainsi que tous les documents s'y rapportant pour son exécution.

PREFECTURE DU CANTAL
Date de réception de l'AR: 05/04/2022
015-211501887-20220325-DE_2022_12-DE

Lot 1 – Démolition – gros œuvre – façades
Montant initial : 59.000,00 € HT (70.800,00 € TTC)
Avenant n° 1 : 10.527,51 € HT (12.633,01 € TTC)
Nouveau montant : 69.527,51 € HT (83.433,01 € TTC)

Pour : 15 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Jean-Jacques MONLOUBOU





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1 lot N°1 gros Oeuvre¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

COMMUNE DE SAINT GEORGES LE BOURG 15 100 SAINT GEORGES

Tel 04 71 60 09 91 mairie-stgeorges@orange.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SARL Salesse 6 Allée des Tilleuls 15 230 Pierrefort

Tel 04 71 23 39 48 daniel.salesse@wanadoo.fr

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Lot N°1 gros œuvre : restauration et aménagement de l'ancien presbytère de Saint Georges

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :** 27 avril 2021

■ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :**9 .mois ou jours.

■ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 59 000.00 euros.....
- Montant TTC : 70 800.00 euros.....

D - Objet de l'avenant.

■ **Modifications introduites par le présent avenant :**

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Démolition de plancher bois selon l'état sanitaire et de consolidation supplémentaire par arasement et arrière linteau de la partie annexe / consolidation des murs en refend par sablon / reprise en consolidation des empochement / réservations des poutres des anciens planchers bois / isolant supplémentaire en sous face plancher béton supplémentaire niveau annexe sur cave

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 10 527.51 euros
- Montant TTC : 12 633.01 euros
- % d'écart introduit par l'avenant : 17.8 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 69 527.51
- Montant TTC : 83 433.01

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
SARL Salesse Mr Salesse Clément gérant		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : St-Georges..., le 05/04/2022

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



PREFECTURE DU CANTAL

Date de réception de l'AR: 05/04/2022

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

